



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois de financement de la sécurité sociale

Question écrite n° 6438

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour 2008. La Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés (FEHAP), la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) et la Fédération nationale des centres de lutte contre la cancer (FNCLCC) souhaitent la fixation d'un taux de progression de l'ONDAM hospitalier réaliste pour 2008. Pour les fédérations hospitalières, l'augmentation des ressources ne saurait être inférieure à 3,5 %, hors mesures nouvelles liées notamment aux plans de santé publique, aux créations d'établissements nouveaux en soins de suite et de réadaptation ou aux financements de molécules et dispositifs coûteux. Les fédérations soulignent que leur demande est conforme aux estimations du Haut Conseil pour la réforme de l'assurance maladie. Elles réclament par ailleurs de la part de l'État un dispositif efficace de maîtrise de la croissance des dépenses de médicaments et dispositifs médicaux facturables en sus des tarifs et une implication plus volontaire du comité économique des produits de santé dans ce domaine. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6438

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6091

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)